

Apprenticeship and Certification Board

Commission de l'apprentissage et de la reconnaissance professionnelle

BOARD BY-LAW N° 137-2024
RÈGLEMENT DE LA COMMISSION N° 137-2024

This is a by-law of the Manitoba Apprenticeship and Certification Board made pursuant to section 8 of The Apprenticeship and Certification Act.

Il s'agit d'un règlement de la Commission de l'apprentissage et de la reconnaissance professionnelle pris en vertu de l'article 8 de la Loi sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle.

Trade of Sheet Metal Worker

Métier de tôlière ou tôlier

Tasks, activities and functions of trade

Tâches, activités et fonctions du métier

1 The tasks, activities and functions of the trade of sheet metal worker are, to the standard indicated in the occupational analysis for the trade,

1. Les tâches, activités et fonctions du métier de tôlière ou tôlier sont, selon les normes de l'analyse professionnelle applicables au métier,

(a) designing, fabricating, assembling, installing and repairing sheet metal products;

(a) de concevoir, de fabriquer, d'assembler, d'installer et de réparer les produits en tôle;

(b) operating power shears, press brakes, drill presses and computerized cutting equipment to cut and shape material; and

(b) d'utiliser des cisailles électriques, des presses-plieres, des perceuses à colonne et du matériel de coupe informatisé pour couper et façonner des matériaux;

(c) assembling and joining pieces using various techniques, including welding and using mechanical fasteners.

(c) d'assembler et raccorder des pièces à l'aide de différentes techniques comme le soudage et l'utilisation de fixations mécaniques.

Apprenticeship program

Programmes d'apprentissage

2 The apprenticeship program for the trade of sheet metal worker is four levels, with each level consisting of a period of at least 12 months during which the apprentice must complete 1,800 hours of technical training and practical experience.

2. Le programme d'apprentissage pour le métier de tôlière ou tôlier comporte quatre niveaux, chacun d'une période minimale de 12 mois au cours de laquelle l'apprenti doit consacrer 1 800 heures à la formation technique et à l'expérience pratique.

Certification examination

Examens d'obtention du certificat

3 The certification examination for the trade of sheet metal worker consists of a written interprovincial examination.

3. L'examen d'obtention du certificat d'exercice pour le métier de tôlière ou tôlier consiste en un examen interprovincial écrit.

Coming into force

4 This by-law comes into force on the same day that the *Trade of Sheet Metal Worker Regulation*, Manitoba Regulation 59/2008, is repealed.

Passed by the Apprenticeship and Certification Board on September 16, 2023.

September 16, 2024,
16 septembre 2024

**Apprenticeship and Certification Board/
Pour la Commission de l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle,**

Entrée en vigueur

4. Le présent règlement entre en vigueur le jour même de l'abrogation du Règlement sur le métier de tôlier, Règlement du Manitoba 59/2008.

Adopté par la Commission de l'apprentissage et de la reconnaissance professionnelle le 16 septembre 2024.

Original signed by

Tanya Palson, Chair
Apprenticeship and Certification Board